SERVICES DE LA VILLE

Cabinet du maire

CABINET DU MAIRE

Le Cabinet assiste et accompagne le maire dans l'exercice de ses fonctions quotidiennes :

- Secrétariat particulier du maire
- Secrétariat des élus
- Direction de la Communication
- Relations presse
- Relations publiques
- Service des Relations internationales

GUY DE CHERGÉ
Directeur de cabinet

CAMILLE VANDERLYNDEN
Directrice de cabinet adjointe

RACINE SOW
Collaborateur de cabinet

SECRÉTARIAT DES ÉLUS
Tél. : 01 34 78 81 00
Courriel : cabinetdumaire@manteslajolie.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES

CHARLOTTE COGNON
Directrice

CÉLINE EVAIN
Directrice adjointe

Tél. : 01 34 78 81 32
Courriel : communication@manteslajolie.fr

DIRECTION GÉNÉRALE

AURELIE D'HARTOY
Directrice Générale des Services

Les services municipaux de la Ville de Mantes-la-Jolie sont placés sous l'autorité d'AURÉLIE D'HARTOY, Directrice Générale des Services, assistée de 5 Directeurs Généraux Adjoints (DGA).

La **Directrice Générale** est chargée, sous l'autorité du maire, de diriger l'ensemble des services de la commune et d'en assurer l'organisation (décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987). Elle veille à l'exécution des directives du maire pour l'ensemble des services de la commune dont elle coordonne l'activité.

SECRÉTARIAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES
Tél. : 01 34 78 81 00

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT RESSOURCES
En cours de recrutement
Courriel :

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE AFFAIRES GÉNÉRALES
GWENN RAFFIN
Courriel : Graffin@manteslajolie.fr

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ENFANCE ET FAMILLE
VIVIEN DENIAUX
Courriel : Vdeniaux@manteslajolie.fr

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE AFFAIRES SOCIALES ET POLITIQUE DE LA VILLE
MARIE BEHAEGEL
Courriel : Mbehaegel@manteslajolie.fr

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET SERVICES TECHNIQUES
SYLVAIN WEISS
Courriel : Sweiss@manteslajolie.fr

Rémunérations & Répartition Hommes / Femmes

Conformément à la
loi de Transformation de la Fonction Publique (https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/ArchivePortailFP/www.fonction-publique.gouv.fr/loi-de-transformation-de-la-fonction-publique.html)
, la Ville de Mantes-La-Jolie publie la somme de ses **10 plus hautes rémunérations et sa répartition entre hommes et femmes**.

Le total des **10 plus hautes** rémunérations au titre de **2023** s'élève à **755 210,80 €** (annuel brut) pour **4 femmes** et **6 hommes**.

Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 + hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	
Ville de Mantes-la-Jolie	2023	755 210,80 €	4	6
Ville de Mantes-la-Jolie	2022	664 780,29 €	5	5
Ville de Mantes-la-Jolie	2021	666 129,07 €	5	5